

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 7 Mai

LA SITUATION Les Engrais

Comme nous l'exposons dans notre dernier bulletin, la décision de la Commission paritaire des scories a été connue trop tard pour que nous puissions donner dans le tableau des engrais les nouveaux prix des scories pour avril, mai et juin. Ces prix ont été fixés comme suit :

14.....	25.40
15.....	26.60
16.....	27.80
17.....	29.00
18.....	30.20

Mais sur ces prix il y aura lieu de déduire les ristournes de morte-saison fixées à 0.15 par degré pour avril ; 0.12 — mai ; 0.08 — juin.

Les commandes pour chaque mois devant nous parvenir au plus tard le 25 du dit mois.

Ces prix s'entendent à nos conditions ordinaires, c'est-à-dire franco toutes gares de la Loire-Inférieure et par wagon complet de 10.000 kilos.

Pour les expéditions par quantité moindre, majoration de 2 fr. et 2 fr. 50 par cent kilos.

Engrais de Potasse

Les prix des emballages ayant baissé de 0.50 par unité, les prix de la sylvinite et des chlorure et sulfate en profitent désormais.

De plus, à partir du 15 avril, les ristournes de morte-saison seront appliquées et déduites sur facture comme suit :

Pour expédition des mines d'Alsace ;

par wagon	
	Chlorure sylvin. et sulfate
du 15 au 30 avril	12 18 » 50 »
du 1 ^{er} au 15 mai	11 16,50 45,50
du 16 au 31 mai	10 15 » 41 »
du 1 ^{er} au 15 juin	9 13,50 36,50
du 16 au 30 juin	7 10,50 27 »
du 1 ^{er} au 15 juillet	6 9 » 22,50

Les livraisons de Nantes seront donc facturées d'après ces bases aux prix suivants :

Sylvinité 12 %.....	28.75
Sylvinité 18 %.....	35.50
Chlorure 49 %.....	96.75
Sulfate 46 %.....	129.75

Prix remplaçant ceux de la 1^{re} colonne dans notre bulletin du 2 avril ; ceux de la 2^e colonne et de la 3^e colonne en proportion, c'est-à-dire avec majoration respective de 1.25 et 2 fr.

SULFATE D'AMMONIQUÉ

Au lieu de 165 fr. le prix appliqué sera de 161.75.

NITRATE DE SOUDE

Au lieu de 180 fr. le prix est ramené à 177.25.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL de la LOIRE-INFERIEURE

Concours Culturels 1927

L'Office Agricole Départemental décrètera en 1927, des prix importants aux meilleures cultures des cantons d'Aigreuil, Bouaye, Clisson, Le Loroux-Bottereau, Vallet et Vertou.

Le Concours est ouvert aux propriétaires-exploitants, fermiers et métayers. 4.000 fr. de prix pourront être attribués aux exploitations de 20 hectares et au-dessus.

4.000 fr. à elles de moins de 20 hectares.

Le premier prix ne devra pas dépasser 1.500 fr. dans la première catégorie, 300 fr. dans la seconde.

Outre les prix culturels réservés à l'ensemble de chaque exploitation, il pourra être donné des prix de spécialités : culture du blé, sélection du bétail, amélioration des semences, bonne tenue des étalles, aménagement des fumiers, matériel perfectionné, création de vignobles et vergers, etc., aux concurrents non classés pour des prix culturels, mais cependant méritants pour des parties importantes de leurs exploitations.

Une Commission de visite des fermes procédera à l'inspection entre le 15 juin et le 14 juillet.

Les cultivateurs désireux de concourir devront en aviser par lettre l'Office Agricole, 5, rue Fanny-Peccol, à Nantes, avant le 15 mai, dernier délai.

L'Office leur fera connaître les conditions du concours et leur enverra un questionnaire à remplir et à lui retourner dans la quinzaine.

Le Secrétaire de l'Office Agricole, L. LEFEUVRE, Vu : Le Préfet, Paul MATHIVET.

CONCOURS SPECIAL de la Race Bovine Parthenaise

à POITIERS (Parc de Blossac) les 20, 21 et 22 mai 1927

Un Concours spécial d'animaux reproducteurs de la race bovine Parthenaise et de ses dérivés se tiendra, si l'état sanitaire le permet, du 20 au 22 mai 1927, à Poitiers, Parc de Blossac, dans l'enceinte de la Foire-Exposition.

Ce Concours est doté de subventions très importantes qui permettront d'attribuer des premiers prix de 600 fr. aux meilleurs taureaux et de 500 fr. aux meilleures vaches.

Le Concours est ouvert aux éleveurs et aux Syndicats d'élevage de tous les départements, qui présenteront des animaux de la race Parthenaise pure, leur appartenant depuis 6 mois au moins et ayant les caractères de race indiqués au Herd-Book. Seront exclus, les sujets ayant atteint un engraissement exagéré pouvant nuire à la reproduction.

Pour être admis à exposer, chaque éleveur devra faire parvenir, avant le 25 avril 1927, délai de rigueur, à la Direction des Services Agricoles de la Vienne, 14, rue Scheurer-Kestner, Poitiers, une déclaration écrite.

Des formules de déclaration et d'engagement seront distribuées aux Directions des Services Agricoles des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

Le programme complet du Concours sera porté à la connaissance des agriculteurs par voie d'affiches. Tous les exposants le recevront sous la forme d'une brochure.

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Séance du 23 mars

La Chaux en Agriculture

M. Schribaux, en présentant le nouvel ouvrage de M. Lenglen : rôle et importance de la chaux en agriculture, jette le cri d'alarme à nouveau sur la véritable danger que fait courir à notre production agricole le manque de chaux dans beaucoup de nos terres. Combien de nos champs sont à bout de marnes et cependant songe-t-on au rôle capital de la chaux ? Celle-ci préside, dans la terre et dans la plante en cours de végétation, à la quasi totalité des phénomènes utiles d'ordre physique, chimique, biologique dont elles sont le siège.

M. Schribaux souhaiterait que partout ces avis de M. Lenglen fussent connus :

« Si le sol manque de chaux ou n'en renferme pas assez, aucune fumure, si importante, si bien comprise qu'elle soit, ne pourra produire d'effet, tant qu'elle n'aura pas reçu la chaux qui lui fait défaut. On ne saurait trop répéter que la chaux fait valoir l'engrais. Vouloir cultiver des terres pauvres en chaux, même et surtout en y faisant de gros sacrifices de façons préparatoires soignées, de semences de choix, d'engrais abondants, c'est gaspiller son énergie, c'est gaspiller son argent. »

Beaucoup d'insuccès culturels qu'on ne parvient pas à s'expliquer, ne sont dus, la plupart du temps, qu'au manque de chaux. La chaux, partout où elle fait défaut, partout où elle n'existe qu'en trop faible quantité, doit donc être à la base de toute culture rationnelle et intensive. Sans chaux, pas de succès complet en agriculture, pas de récoltes maxima.

« C'est une erreur chez beaucoup d'exploitants, de croire que l'emploi des scories, des craies phosphatées, de certains phosphates naturels et de la cyanamide, aux doses auxquelles on les utilise habituellement en tant qu'engrais phosphatés et azotés, peut totalement remplacer les chaux et les marnages lorsque ceux-ci sont nécessaires. »

M. Schribaux souhaite voir les Offices agricoles entreprendre une véritable croisade en faveur du chaulage, mais en combinant leurs efforts pour ne pas agir en ordre dispersé.

M. Gervais est heureux d'annoncer que, sur son rapport au Comité consultatif des chemins de fer, l'Agriculture va obtenir des réductions de tarif importantes pour le transport de la chaux.

Tarif douanier et Chambres d'Agriculture

Dans les milieux agricoles, une idée semble se faire jour qui me paraît imprudente ou au moins prématurée. On voudrait solliciter la convocation exceptionnelle des Chambres d'Agriculture avant la date normale de la session pour qu'elles puissent donner leur avis sur la loi douanière.

Certes, il est regrettable que ces Chambres n'aient pu être constituées plus tôt, la question douanière est évidemment le type de celles que les Chambres auront à étudier et sur lesquelles elles auront un avis autorisé à donner. Mais au moment où pour la première fois elles viennent d'être constituées, constituées dans un élan professionnel digne d'attention, mais qui a fait arriver plus de praticiens que de théoriciens, il y a lieu de remarquer que ces praticiens ne sont pas encore au courant des exigences générales de la profession et sont sollicités surtout par les exigences locales ; surtout la proposition qui est faite se ressent trop de l'idée périmée, que nous cherchons à combattre par tous les moyens, et que nous ne pouvons obtenir sans organisation et sans préparation.

Il n'est pas mauvais qu'on sache que depuis bientôt deux ans, les Associations agricoles, seuls défenseurs jusqu'ici de la profession agricole, se préparent à la lutte douanière, qu'elles ont employé ce temps à créer d'abord un mouvement d'opinion, puis à recueillir de l'argent, en quantité encore bien faible, pour soutenir la lutte. Ces premiers fonds leur ont permis de constituer un bureau d'étude avec des employés spécialisés, bureau dans lequel, après des contacts avec différents milieux, après des échanges de vues, une doctrine s'est établie. Cette organisation a déjà donné des résultats. Voilà plus d'un mois que la Commission des Douanes de la Chambre est saisie du projet du gouvernement et presque tous les représentants de la profession ont été entendus par elle. La Commission a même discuté et, grâce à l'organisation faite, aux défenseurs zélés que l'agriculture compte dans le sein de cette Commission, les premiers résultats ont été des plus intéressants.

Ils ont d'abord été presque complets, puis, sur des influences diverses, la Commission a voulu revenir sur des points qui semblaient acquis, nous avons perdu un peu de terrain en conservant toutefois les positions de principe. Ce travail continue sans interruption, on conçoit que si, en pleine bataille, dans une lutte qui, par moment, est toute de menaces, on fait intervenir des organismes non préparés (car même la presse agricole n'a pas encore relaté les premiers incidents de cette lutte), on peut craindre que les délibérations qui seront envoyées ne laissent apercevoir de légères divergences, des exagérations de demande chez quelques-uns, une insuffisance dans d'autres, lorsque les questions en discussion n'intéressent pas directement la région. Les adversaires de l'agriculture trouveraient, dans ces délibérations, un bénéfice certain. Ils sauraient mettre en valeur les contradictions de détails et non

seulement l'action menée solidement et avec discipline en ce moment pourrait se trouver compromise, mais les Chambres d'Agriculture elles-mêmes pourraient, par un premier geste insuffisamment mûri, compromettre la foi que les agriculteurs ont mise en elles.

Nous croyons que la sagesse est de laisser les Chambres s'installer et de faire confiance aux Associations agricoles. Nous regrettons une fois de plus que les Chambres d'Agriculture n'aient pas déjà un an ou deux d'existence, les efforts auraient été beaucoup plus faciles et les résultats peut-être meilleurs encore, mais nous répétons une fois de plus aussi que ce n'est pas en pleine bataille qu'on forme des troupes et qu'on les lance dans la mêlée. Du reste, quelle que soit la rapidité avec laquelle le gouvernement désire voter le projet douanier, ce n'est pas en quelques semaines que les clauses générales, puis le tarif seront votés par la Chambre. Il faudra ensuite que le Sénat les examine, d'ici là, les Chambres d'Agriculture auront eu leur session normale, auront constitué leur premier bureau et auront pris contact. Si, dès le début, les Associations, avec leur organisation actuelle, n'ont pas pu obtenir satisfaction sur tous les points, ce sera alors au moment de la discussion devant le Sénat que les Chambres, préparées par les discussions de la Chambre des députés, pourront intervenir avec utilité et en connaissance de cause.

P. DE MONICHAULT, (Agriculture Pratique).

Le blé dans le monde

L'Institut International d'Agriculture de Rome étudie, dans son bulletin de statistique agricole et commerciale, les disponibilités et les besoins mondiaux de froment du 1^{er} août 1926 au 31 juillet 1927. Voici quelles sont ses conclusions :

« En résumé, les quantités totales, nécessaires aux pays importateurs pendant la campagne 1926-1927 peuvent être évaluées à environ 210 millions de quintaux métriques. »

En comparant d'un côté les quantités exportables du 1^{er} août 1926 au 31 juillet 1927 estimées à environ 245 millions de quintaux, et de l'autre le besoin probable des pays importateurs, qu'on peut évaluer à environ 210 millions de quintaux, on conclut que les quantités disponibles de froment sont suffisantes pour couvrir les demandes de la consommation jusqu'aux nouvelles récoltes de l'hémisphère septentrional et pour assurer un stock d'environ 35 millions de quintaux métriques (un peu supérieur à celui dont on disposait au 1^{er} août 1926) à la fin de la campagne en cours. »

L'Institut de Rome complète également l'aperçu qu'il avait primitivement donné sur l'état des ensemencements en blé dans l'hémisphère septentrional, et que nous avons reproduit.

Les données qu'il possède maintenant se rapportent à plus des 4/5 des superficies destinées à la culture du blé d'hiver. A ce sujet, le Bulletin de statistique écrit :

« Comme on l'avait prévu, les conditions climatiques défavorables durant la période des semailles ont déterminé une réduction des superficies dans les pays balkaniques (Bulgarie, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes), au Maroc et en Tunisie. Mais l'augmentation constatée dans les autres pays, particulièrement en Ukraine, aux Etats-Unis et aux Indes, a largement compensé cette diminution. En fait, la superficie cultivée en froment d'hiver, dans l'ensemble des vingt pays pour lesquels on possède des données, est la plus élevée qu'on ait constatée pendant les sept dernières années : elle surpasse de 2,1 % celle de l'an dernier et de 4,7 % la moyenne des cinq années précédentes. »

Chambres d'Agriculture

Rappelons les dispositions législatives concernant les inscriptions aux listes électorales en 1927 ; ces listes serviront pour toutes les élections qui pourraient avoir lieu du 1^{er} juillet 1927 au 1^{er} juillet 1928.

Avant le 31 mars, le préfet a dû faire afficher dans toutes les communes du département un avis annonçant l'établissement des listes électorales.

Cet avis contient l'énumération des diverses catégories de personnes qui jouissent du droit électoral en vertu de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1924, et invite, en outre, quiconque prétend à l'exercice du droit de vote comme rentrant dans une de ces catégories, à en faire la déclaration à la mairie avant le 20 avril.

Avant le 30 avril, les groupements agricoles (y compris ceux qui sont déjà inscrits à la liste électorale 1926) sont tenus de manifester leur intention de prendre part aux opérations électorales.

DU CHOIX D'UN REPRODUCTEUR

I

Jusqu'à ces dernières années, l'idée dominante des éleveurs d'animaux de choix était de rechercher les plus beaux reproducteurs. Il y avait lieu de penser, en effet, que les produits de l'union d'animaux à la fois précoces et d'une harmonieuse conformation devaient hériter des caractères avantageux de leur père et de leur mère.

En fait, si, dans l'application, cette formule a donné de bons résultats, elle a procuré aussi des retentissants mécomptes. Combien de taureaux et de bœufs, lauréats des concours agricoles, jamais battus par leurs rivaux, dans les diverses compétitions auxquelles ils ont pris part, ont fait ensuite, comme étalons, une carrière médiocre, en donnant naissance à une postérité dépourvue de mérites frappants.

On sait aujourd'hui expliquer ces faits, à la lumière des progrès d'une science nouvelle, nommée la « génétique », qui étudie, d'une manière particulière, les phénomènes de l'hérédité.

II

Cette science nous a montré que, pour qu'un reproducteur transmette sûrement à ses enfants ses particularités de conformation et ses aptitudes, il importe qu'il soit de souche pure, et que les femelles auxquelles on l'unit présentent également ce caractère de pureté.

Un individu est de souche pure lorsqu'il descend lui-même de parents sélectionnés, dont les ancêtres possédaient des qualités dignes de mérite.

Entre deux taureaux, dont l'un, issu de parents quelconques, présente une quelconque harmonie et une rare perfection de formes, mais dont l'autre, bien que moins beau, possède la qualité de pureté précédemment définie, l'éleveur averti n'hésite pas et choisit le second, car c'est sûrement celui-là qui donnera, avec le plus de régularité, les meilleurs produits.

III

Cette observation justifie l'intérêt que présente pour l'élevage l'institution des Livres Généalogiques, qui sont, comme chacun sait, des registres dont la consultation permet de connaître l'ascendance des animaux inscrits. Plus les sujets dont il s'agit comptent de parents inscrits antérieurement eux-mêmes aux Livres Généalogiques de la race, plus il y a de chances pour qu'ils soient de souche pure, à la condition cependant que les personnes chargées de la tenue des Livres, prennent soin d'exclure, du bénéfice de l'inscription, tous les sujets de valeur médiocre.

IV

L'on peut déduire de tout cela une conséquence essentielle, susceptible de donner naissance à des règles dont l'application, généralisée, pourrait transformer rapidement l'élevage de bien des régions de notre pays.

Le fait d'être de souche pure, c'est-à-dire de donner une postérité riche en individus remarquables, peut faire l'objet d'une recherche systématique. Tout comme les qualités d'une machine agricole quelconque, charrue, faucheuse ou tracteur, se reconnaissent à l'usage, les mérites réels d'un reproducteur ne peuvent être mis en évidence que par un examen attentif de ses enfants.

V

Lorsque ceux-ci présentent à la fois de l'homogénéité et de la qualité, il faut bien admettre que cette rencontre d'événements heureux n'est pas le fait du hasard, mais qu'elle résulte de l'application d'une loi

physiologique ? D'où ces règles dont s'inspirent déjà de nombreux éleveurs de notre connaissance, à qui les troupeaux ont valu maintes fois de légitimes succès.

1° Ne jamais admettre, d'une manière permanente, dans une troupe sélectionnée, des sujets qui n'ont pas fait leurs preuves comme reproducteurs ;

2° Garder le plus longtemps possible les bons raceurs et les faire reproduire au besoin en consanguinité, sans exagérer cependant dans ce sens.

VI

Voici maintenant comment il faut entendre ces formules. Lorsqu'un éleveur veut renouveler ses taureaux ou ses bœufs, il doit s'efforcer d'abord de rechercher de jeunes individus inscrits à un livre généalogique, issus de parents bien conformés et harmoniques.

Puis, avant de généraliser leur emploi dans le troupeau, il doit se contenter de les tenir en observation, pendant une année au moins, en les accouplant avec quelques femelles spécialement choisies.

Si l'examen des jeunes, nés de ces unions, est défavorable, l'animal doit être réformé immédiatement ; mais si, par bonheur, sa progéniture lui fait honneur, il convient de l'employer à fond, en lui faisant faire, chaque année, un très grand nombre de saillies, et, en prolongeant, le plus tard possible, sa période d'activité, contrairement à un préjugé malheureusement trop répandu, qui condamne à la réforme des reproducteurs mâles, âgés de plus de quatre ans. Nous nous permettons de faire remarquer, à cette occasion, que nous connaissons des éleveurs réputés qui utilisent couramment à la monte des taureaux de huit à dix ans, et qui attribuent avec juste raison, à cette façon de procéder, une grande partie des succès qu'ils remportent.

André M. LEROY, Ingénieur agronome, Chef des travaux à l'Institut National Agronomique.

LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE INTENSIF

La diffusion des bons principes d'élevage est, évidemment, la cause déterminante des progrès réalisés dans l'exploitation du bétail.

Mais il s'en faut, et de beaucoup, que partout, en France, la production animale soit dirigée suivant ces principes essentiels dont l'ensemble constitue le véritable guide de l'éleveur progressiste.

A propos de l'article publié récemment sur cette question : « Progrès à réaliser dans l'élevage bovin », un de nos fidèles lecteurs de Maine-et-Loire nous demande d'indiquer la méthode par laquelle les éleveurs praticiens expérimentés parviennent à obtenir, dans le minimum de temps, le complet développement d'un bovin.

Comme le dit très justement notre aimable correspondant, cette question doit intéresser ceux de nos lecteurs qui veulent connaître les conditions raisonnables de l'élevage permettant de pratiquer celui-ci avec toutes chances d'arriver aux meilleurs résultats.

L'étude que nous publions aujourd'hui pourrait s'intituler : « Croissance et précocité ».

Sous le rapport du régime, nos animaux, à quelque espèce qu'ils appartiennent, présentent un caractère commun : c'est que leur croissance et leur développement leur donnent des exigences spéciales. Il faut donc connaître les lois de la croissance.

Si on mesure la taille de quelques animaux, de mois en mois, depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte, on peut faire les constatations suivantes :

1° L'accroissement a sa plus grande activité dans la première période de la vie. Il est environ trois fois plus grand dans les six premiers mois que dans les six mois suivants ; deux à trois fois plus grand dans la première année que dans la seconde ;

2° L'accroissement a plus d'activité toutes choses égales d'ailleurs, dans la saison chaude que dans la saison froide ;

3° Les rayons intérieurs des membres, du tronc au sol, sont relativement longs dès la naissance et grandissent peu. Au

contraire, les rayons supérieurs, qui font partie du tronc, s'allongent beaucoup ;

4° La durée de la croissance varie d'une espèce à l'autre.

Dans la même espèce, la durée de la croissance varie beaucoup. Les sujets précoces sont ceux qui atteignent leur croissance avant le terme ordinaire.

Voilà des observations et des données essentielles, qu'il faut bien connaître pour bien nourrir les jeunes animaux et en faciliter la rapide croissance, le prompt développement. La nourriture, chacun le sait, a une action puissante sur le développement des animaux. Mais ce que l'on ne sait pas suffisamment, c'est à quel point son influence est marquée dans la période de plus grande activité de la croissance. Insistons donc sur ce point, car c'est pendant l'allaitement et au sevrage que les animaux doivent recevoir une nourriture copieuse et saine. S'il n'en est pas ainsi, la loi naturelle est transgressée.

Dans leur première année, les animaux pour être convenablement nourris n'exigent qu'une quantité absolue d'aliments assez faible.

L'influence des saisons sur la croissance donne aussi une indication pratique. C'est par un bon régime que l'éleveur peut combattre le ralentissement de la croissance pendant l'hiver. On s'est demandé à quoi tient ce ralentissement de la croissance pendant la saison froide. Cela peut être dû à diverses causes : manque d'exercice, séjour trop prolongé à l'étable, à cette époque de l'année et peut-être aussi à ce que la plus grande partie des aliments se transforme en calorique, pour maintenir constante la température du corps, ou encore à ce que l'activité d'assimilation serait considérablement ralentie, sinon complètement entravée par le froid.

Quoi qu'il en soit, on comprend toute l'importance d'une alimentation non seulement à assurer la croissance, mais encore à l'activer et, bien entendu, sans préjudicier en rien à l'organisme, à l'hygiène alimentaire, à la santé de l'animal.

Dans ces conditions, l'action d'un tel régime portera plus proportionnellement sur le tronc que sur les rayons inférieurs des membres. La conformation de l'animal se modifiera donc dans le sens du meilleur rendement en muscles ou en chair et sera plus harmonieuse.

L'alimentation a une grande et très avantageuse influence sur la durée de la croissance.

Supposons un animal bovin recevant des aliments particulièrement propres à développer le tissu osseux, c'est-à-dire, avant tout, du lait, des fourrages riches en calcaire — comme la luzerne et le trèfle — des grains, des farines, des tourteaux, riches en acide phosphorique et en sels minéraux. Dans ce cas, la formation des os va se faire plus rapidement, la soudure des extrémités aura lieu un an, dix-huit mois, deux ans plus tôt que d'habitude, surtout si, par suite de la régularité du régime, les saisons d'hiver ne viennent pas retarder considérablement la croissance.

Ainsi traité, l'animal arrive à l'âge adulte plus tôt que celui de même espèce non soumis au même régime.

La bonne alimentation rend donc les animaux plus précoces ; elle hâte leur développement.

La précocité assure à l'éleveur un avantage considérable au point de vue de la production économique. On observe que les animaux précoces coûtent plus cher à nourrir ; c'est vrai. Mais ils ont moins coûté en trois ans, par exemple, que d'autres en cinq ans. Par là, ils ont donc donné à l'éleveur, la possibilité de faire l'économie de deux ans.

Les animaux précoces sont toujours mieux en forme pour produire de la viande promptement, parce que leur squelette ne s'est pas développé aux dépens de la formation de la chair et de la graisse.

L'ossification s'est faite promptement ; ils n'ont pas de sac. Au contraire, les parties charnues ont profité de toute l'activité de la nutrition. Les muscles des lombes et des cuisses sont très développés, le dos est large et c'est là que se trouvent les morceaux de premier choix.

De tels sujets sont de véritables machines perfectionnées pour l'assimilation et la production et ils font prime sur le marché. En effet, le rendement des bœufs précoces peut atteindre 60 à 65 % de leur poids, alors que le rendement de ceux que l'on ne considère pas comme précoces n'est, en moyenne, que de 50 à 55 %.

Mais, entendons-nous bien : si grande que soit l'influence d'une bonne alimentation, ce n'est pas tout, ce n'est pas le seul facteur à considérer pour réaliser l'exploitation avantageuse du bétail, obtenir le prompt développement de l'animal, car, à notre avis, la question de nourriture ne prime pas sur le choix des reproducteurs. Seuls donneront un bénéfice, en étant bien nourris, les animaux appartenant à des races précoces.

La bonne nourriture ne peut pas faire un bon animal d'un sujet issu de reproducteurs médiocres ou mauvais. Un sujet issu de reproducteurs purs et bons dans leur race, ne fût-il même pas très bien nourri dans son jeune âge, à l'engraissement, donner un bénéfice, si cet engraissement est bien conduit.

Il est certain que ce bénéfice serait bien plus important si l'animal issu de bons reproducteurs eût été toujours bien nourri.

En résumé, tout éleveur qui veut voir à brève échéance le résultat argent de ses avances et de son habileté doit élever

des sujets de bonne race, de bons reproducteurs, les bien nourrir dès leur jeune âge ; il doit choisir des animaux appartenant, par leur père et par leur mère, à une race précoce. Dans ces conditions, il trouvera ample rémunération de ses sacrifices dans la pratique de l'élevage intensif.

(Le Fermier). Henri BLIN.

OFFICE CENTRAL DE LA Main-d'Œuvre Agricole

8, RUE D'ATHÈNES, A PARIS

REUNION DES DIRECTEURS DE BUREAUX

du 2 avril 1927

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Landowski, représentant le Conseil d'administration de l'O. C. M. O. A.

M. Landowski souhaite la bienvenue aux nombreux directeurs de bureaux présents et donne la parole au directeur général de l'Office, M. Bonnet.

M. Bonnet indique le but principal de la réunion d'aujourd'hui : la mise au point de la situation, dont les variations depuis le 1^{er} janvier ont pu amener dans l'esprit des directeurs de bureaux des confusions qu'il importe de dissiper.

Il retrace ensuite les mesures prises successivement par le Gouvernement à l'égard de la main-d'œuvre étrangère, et fait connaître la situation actuelle quant à l'introduction d'ouvriers étrangers.

SITUATION ACTUELLE

Les ouvriers appartenant aux catégories dont nous manquons en France :

- 1° Saisonniers pour les travaux de betterave ;
- 2° Spécialistes hommes tels que : Vachers, bouviers, bergers, jardiniers, bûcherons ;
- 3° Servantes de ferme ;
- 4° Familles de colons.

Par contre, il refuse encore son visa aux demandes d'étrangers relatives aux catégories des hommes à toute main et charretiers, en alléguant que ces travailleurs peuvent être embauchés parmi les ouvriers disponibles actuellement en France.

Le recrutement des travailleurs dont l'introduction est autorisée, a commencé en Pologne. Un premier convoi est arrivé le 2 avril, une deuxième convoi assez important est attendu vers le 13 avril. Les autres suivront régulièrement désormais.

Le Gouvernement polonais voulait conditionner la reprise du recrutement à une augmentation générale des salaires. Nous avons pu faire accepter qu'un supplément de 30 fr. serait accordé aux ouvriers polonais pendant les mois d'été : juin, juillet, août, septembre.

Quant aux hommes à toute main et aux charretiers, les agriculteurs qui acceptent de recevoir des ouvriers disponibles en France reçoivent satisfaction dans un délai de quelques jours seulement. Mais le nombre de ces ouvriers va en diminuant et sera très certainement insuffisant pour parer à tous les besoins de l'époque des gros travaux, d'où la nécessité de mener une action pour obtenir dès maintenant l'introduction d'hommes à toute main et de charretiers recrutés à l'étranger.

Mesures gouvernementales relatives à la main-d'œuvre agricole

Le Gouvernement s'est ému de la crise que traverse notre main-d'œuvre agricole. Il vient, pour y apporter un remède, de prendre deux mesures intéressantes.

Tout d'abord, il a fait voter par les deux Chambres une loi qui donne aux jeunes agriculteurs, effectuant actuellement leur service militaire, la possibilité d'obtenir 20 jours supplémentaires de permission pour venir participer aux travaux agricoles.

La mise en application de cette loi rendra certainement grand service à beaucoup d'exploitants, mais elle ne saurait être pour fournir à la terre tous les bras dont elle a besoin.

Aussi, de nombreux agriculteurs craignent, avec quelque raison, d'être privés cette année du concours des travailleurs étrangers indispensables pour suppléer au manque d'ouvriers agricoles français ; par suite du chômage industriel le Gouvernement interdit, en effet, depuis le mois de janvier, l'introduction de la main-d'œuvre étrangère.

Que les agriculteurs se rassurent. Soucieux d'éviter une réduction de la production agricole, qui aurait elle-même entraîné la hausse des prix des denrées de première nécessité, le Gouvernement a décidé d'autoriser l'entrée en France des ouvriers agricoles étrangers, hommes et femmes, toutes les fois qu'il est reconnu impossible, et cela arrive malheureusement trop souvent, de recruter dans le pays les travailleurs qualifiés nécessaires pour effectuer tous les travaux agricoles.

Les exploitants qui manquent de personnel peuvent donc s'adresser en toute confiance au Bureau de main-d'œuvre agricole, 8, rue Scribe, à Nantes,

Comice Agricole de Vertou

ASSEMBLEE GENERALE

Le Comice agricole du canton de Vertou a tenu, voici quelques jours, dans la grande salle de Patronage de cette localité, une importante assemblée générale, qu'honoraient de leur présence de nombreux maires du canton ou des cantons voisins ; parmi eux, reconnu : MM. Dejoie, de Vallet, conseiller général ; le docteur Fillon, de Vertou ; Perrochaud, des Sorinières, conseiller d'arrondissement ; Maurat, de Basse-Goulaine ; Gaultier, de Haute-Goulaine ; de la Gourmerie, de Saint-Herblain ; Sautreau, du Pallet ; Dugast, de Maisdon ; Dutertre de la Coudre, de Machecoul, etc.

M. de Camiran présidait la réunion, entouré de ses collègues, membres du bureau du Comice, MM. Baillergeau et Lerat, vice-présidents ; Théophile Bureau, secrétaire, et Choblet, trésorier ; et de MM. Louis Lefeuvre, président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Danguy, directeur des Services agricoles du département ; Merlant, professeur d'agriculture, etc.

La salle était complètement remplie.

UN ELOGE FUNEBRE DE M. DELAHAYE

Quand M. Bureau eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Lerat se leva pour prononcer l'éloge funèbre de M. Delahaye, le conseiller général défunt, qui avait été un ami et un collaborateur de M. André Gouin, et, ayant fondé avec lui le Comice de Vertou, s'intéressait toujours d'une façon active à sa vie. Président de la Commission d'agriculture au Conseil général, et président de l'Office agricole départemental, M. Delahaye était bien placé pour rendre des services aux institutions agricoles du canton qu'il représentait à l'Assemblée départementale ; il rendit donc au Comice des services inestimables, et M. Rolland, inspecteur général de l'Agriculture, parlant sur la tombe de M. André Gouin, put dire que le Comice de Vertou était le premier en importance des Comices de France.

DISCOURS DE M. DE CAMIRAN

M. de Camiran associe le Comice tout entier aux sentiments exprimés par M. Lerat, et, évoquant en quelques mots les services rendus par le Comice depuis sa fondation, il salue ceux des fondateurs de ce dernier, qui sont encore vivants et qu'il voit assis à ses côtés, MM. Baillergeau et Lerat, ou dans la salle, MM. Pierre Cosson et Pierre Raimbaud.

L'honorable président propose maintenant à l'Assemblée d'élargir la dénomination du Syndicat auxiliaire du Comice de Vertou, en faisant suivre ce titre des mots : et du pays nantais. Adopté.

M. Dejoie, maire de Vallet, est encore président de l'Union vinicole du même lieu. C'est à ce titre qu'il a participé aux travaux du Congrès de la Confédération générale des Vignerons qui s'est tenu dernièrement à Clermont-Ferrand.

Rendant compte des travaux de ce Congrès, il nous parle tour à tour de la vinification en Auvergne, de l'évaluation du prix de revient du vin, de l'intérêt qui s'attache à la création de distilleries agricoles, de la nécessité de revenir sur l'évaluation par le degré alcoolique de la qualité marchande des vins, de l'importation en France, d'un certain contingent de vins tunisiens, du recul énorme subi par l'exportation des vins français en Allemagne, et de l'envasement du marché allemand par les vins italiens et espagnols. M. Dejoie complète son compte rendu par la lecture des vœux qui ont été émis sur ces diverses questions par le Congrès.

UNE COMMUNICATION DE M. DANGUY

M. Danguy fait à l'assistance une communication sur le chaulage des terres arides ; il montre la nécessité de l'emploi de la chaux, si l'on veut débarrasser les blés des plantes parasites qui ont nom la vinette et l'ail ; il conseille d'utiliser pour l'épandage de la chaux dans les champs, les distributeurs d'engrais ; il met en garde ses auditeurs contre le chaulage des terres destinées à la culture de la pomme de terre. L'épandage terminé, on passera la herse de façon que la chaux se mêle bien à la terre ; la chaux viendra compléter utilement l'action bienfaisante des autres engrais que cette terre a déjà reçus. M. Danguy termine en signalant l'intérêt que peut offrir aux cultivateurs l'emploi du plâtre, car il sert à la fois d'amendement et d'engrais, et son prix est moins élevé que celui de la chaux.

CAUSERIE DE M. LEFEUVRE

M. Louis Lefeuvre, succédant à M. Danguy, s'associe tout d'abord à l'éloge fait par M. Lerat du regretté M. Delahaye, et, cela tant en son nom qu'au nom de l'Office agricole du département, qu'il présidait depuis sa fondation en 1920.

Il fait ensuite une causerie pleine d'humour où il est parlé, cependant, de choses graves : l'aggravation de la législation sur les accidents agricoles, l'aggravation des dispositions légales concernant l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles ; l'institution des Chambres d'Agriculture et l'insuffisance de la protection accordée aux produits de la terre par les tarifs douaniers.

Le dévoué président du Syndicat central des agriculteurs de la Loire-Inférieure signale opportunément à ses auditeurs qu'une loi d'avril 1926, renversant en quelque sorte les principes servant de base à la loi de 1922 sur les accidents du travail en agriculture, étend aux petits exploitants la responsabilité des accidents survenant

aux journaliers dont ils pourraient utiliser les services de façon tout à fait occasionnelle. Il souligne aussi que les barèmes officiels des salaires des ouvriers agricoles ont été relevés de 50 %. Cependant, les Compagnies d'assurance n'ont relevé le taux des primes exigées des assurés que de 23 %, portant ces primes de 3 fr. 50 à 4 fr. 60 par hectare.

S'agissant de l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles, M. Louis Lefeuvre montre que, le plus souvent, au lieu de se réclamer du forfait, les cultivateurs peuvent avoir avantage à demander qu'on les impose sur leurs bénéfices réels, surtout dans les mauvaises années, puisque pour faire ressortir le bénéfice réel, ils sont en droit de déduire du bénéfice brut la valeur locative de leur ferme et de leurs terres, les salaires payés dans l'année, le prix des engrais utilisés, etc.

L'orateur ajoute que le taux auquel a été porté l'impôt sur les bénéfices agricoles peut arriver fréquemment, avec le forfait, à supprimer tout bénéfice.

Enfin, ayant expliqué le but essentiel de l'institution des Chambres d'Agriculture, qui est la représentation officielle des intérêts des cultivateurs auprès des Pouvoirs publics, M. Louis Lefeuvre déclare que le premier devoir des Chambres d'Agriculture sera de faire disparaître l'inégalité de traitement de l'agriculture et l'industrie au point de vue des droits de douanes. Pour l'industrie, on trouve que les droits protecteurs ne seront jamais assez élevés ; pour les produits de la terre, l'on trouve, au contraire, qu'ils le seront toujours de trop. Et l'on se plaint que le nombre des terres a été transformées en pâturages s'accroisse chaque année ; et l'on se plaint que le paysan déserte la terre ! Une telle situation ne peut pourtant que s'aggraver, si les Pouvoirs publics n'y prennent garde. Et il appartient aux nouveaux organismes que sont les Chambres d'Agriculture d'attirer l'attention de ces derniers sur les périls que l'insuffisance de protection des produits de la terre fait courir au Pays. Elles n'y manqueront pas.

Inutile de dire que la causerie de M. Louis Lefeuvre fut très appréciée et très applaudie.

La Politique Douanière ET LES REVENDEURS DES AGRICULTEURS

Le Congrès national agricole pour l'examen de la loi douanière organisé par la Confédération Nationale des Associations Agricoles, s'est tenu hier à Paris, en la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Jules Gautier, entouré de nombreuses personnalités.

Est des Syndicat Agricoles, dans un éloquent exposé sur la politique douanière de notre pays, énonça les revendications formulées par l'ensemble du monde agricole, en ce qui concerne la révision de notre statut douanier.

Brièvement, M. Garcin, précisa d'abord l'importance de la réforme qui se prépare : après 35 ans d'application d'un tarif que l'on avait adapté aux circonstances dans la mesure du possible, la révision de notre statut douanier va déterminer pour l'avenir, la politique économique de la France.

L'orateur analysant ensuite, à grand trait, notre régime douanier actuel, présente une sévère critique. Il montra l'insuffisance des droits agricoles aggravée par une instabilité déplorable ; les conséquences néfastes des prohibitions et taxes de sortie, qui compriment le développement de notre production.

Loin d'apporter aux agriculteurs les améliorations qu'ils étaient en droit d'espérer, le projet gouvernemental aggraverait singulièrement ce régime d'exception, il consolide, en effet, toutes ces prohibitions de sortie exceptionnelles encore en vigueur huit ans après la guerre ; il consacre toute l'instabilité des droits protecteurs en donnant aux pouvoirs conférés au Gouvernement le caractère d'une liberté sans contrôle. Enfin, par une élévation générale de la protection industrielle dont M. Garcin cite des exemples précis, il va faire peser sur l'agriculture insuffisamment protégée, une charge qui la mettrait définitivement à la merci de la concurrence étrangère.

Les agriculteurs, déclara M. Garcin, sont ennemis du superprotectionnisme ; « ils réclament seulement une protection qui leur permettra de vendre leurs récoltes à un prix suffisant pour rémunérer, d'une façon convenable, le travail des paysans et des ouvriers agricoles ». C'est là toute la solution du problème de la désertion des campagnes ! Ils demandent donc des droits en relation avec ceux qui sont accordés à l'industrie et la diminution de certains droits industriels qui chargent d'une façon excessive l'agriculture et notamment les droits appliqués aux machines agricoles.

Ils réclament la stabilité douanière et la liberté des exportations.

« Ce ne sont pas là, affirma M. Garcin, les revendications fragmentaires d'un groupe d'intérêts agricoles, mais l'expression de la volonté unanime de la totalité des producteurs ruraux qui forment un bloc compact que rien ne pourra dissocier. »

Questions Fiscales

La loi du 26 mars 1927 portant régularisation de crédits au titre de l'exercice 1926, apporte diverses modifications à notre système fiscal.

I. — CONTRIBUTIONS DIRECTES

1° Impôt général sur le revenu (art. 34 de la loi modifiant, le paragraphe 3 de l'article 76 du décret de codification du 15 octobre 1926).

La déduction des impôts directs et taxes assimilées qui interviennent dans la détermination du revenu imposable s'entendra des impôts et taxes « acquittées par le contribuable ou se rapportant aux déclarations par lui souscrites dans les délais légaux au cours de l'année précédente ». Cette disposition a été votée pour éviter de faire supporter aux contribuables la conséquence des retards apportés par l'administration dans l'émission des rôles ;

2° Majoration de 10 % pour paiement tardif (art. 35).

Cet article abroge la disposition ci-après du deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 décembre 1925 : « En ce qui concerne les articles compris pour l'année 1925 et les années antérieures dans les rôles qui seront publiés à partir du 1^{er} décembre 1925, la majoration du 10^e sera appliquée aux cotes et fractions de cote non payées le dernier jour du mois suivant celui de la publication du rôle. »

C'est donc le retour au droit commun tel qu'il résulte de l'article 28 de la loi du 3 août 1926, c'est-à-dire que la date d'application de la pénalité de retard de 10 % est fixée par décret.

II. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES

1° Impôt sur les camions et voitures automobiles (art. 57).

A partir du 1^{er} avril 1927 les voitures et camions automobiles dont le châssis est sorti de l'usine depuis plus de 9 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition ne paieront que demi taxe.

3° Impôt sur le chiffre d'affaires.

A. Retèvement du forfait (art. 58).

Le forfait qui, d'après l'article 5 de la loi du 16 avril 1924, avait été fixé à 200.000 fr. est porté à 300.000 fr. à partir du 1^{er} janvier 1928.

La Foire Commerciale de l'Ouest

Au moment où ce bulletin parviendra à nos adhérents, la Foire commerciale de l'Ouest sera bien près de fermer ses portes.

Les engagements pris par les exposants en vue de la réunion de Rennes, n'ont pas permis au Comité directeur de nos foires commerciales de prolonger l'existence de la brillante manifestation industrielle de 1927 jusqu'au mardi 19, comme on lui en a fait la demande.

L'Exposition a ouvert ses portes le jour annoncé, elle se devait à elle-même et aux exposants de les fermer aussi à la date annoncée. Nous le regrettons pour les retardataires, mais ils ont été suffisamment avertis par la très large publicité faite par ses organisateurs.

Nous complimenterons ceux-ci et tout spécialement l'administrateur directeur, M. Bodin, du succès unanimement constaté de leur exposition.

Le Conseil d'administration a su donner à la Foire commerciale de 1927 son véritable cachet tout commercial, tout industriel et disons aussi sans hésitation tout agricole.

Nos agriculteurs ont pu examiner tout à leur aise les instruments et outils agricoles, ainsi que les grosses machines dont ils ont de plus en plus besoin.

Les fabricants créent toujours de nouveaux types, du nouvel outillage.

Il nous a semblé que les progrès sont surtout sensibles dans l'adaptation des moteurs à essence ou électriques au matériel agricole.

L'emploi de l'acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales, a suscité la création de plusieurs types de pulvérisateurs, et aussi certains perfectionnements très intéressants dans les premières machines déjà présentées depuis 3 ou 4 ans. Celles-ci gardent largement leur avance.

Enfin, un nouvel instrument semble être le clou de la partie agricole de l'Exposition, c'est la planteuse de choux vendue qui a attiré, par sa nouveauté et l'intérêt puissant qu'elle semble présenter, l'attention unanime de tous les visiteurs adonnés à la culture. Nous en parlons d'après part en vue des essais qui vont être pratiqués demain, samedi 16 avril, au parc des Dervallières.

La Planteuse de Choux

Une machine fort ingénieuse à planter les choux a été inventée dernièrement par M. l'abbé Bacles, du clergé vendéen. Sous les auspices du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, il a été effectué de nombreux essais dans ce département, ces démonstrations ont donné toute satisfaction, et après avoir vu lui-même l'instrument fonctionner dans la région de Montaigu, notre président, M. Louis Lefeuvre, a cru, d'accord avec l'inventeur et le Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, qu'il y avait un intérêt réel à ce que cet instrument soit placé sous les yeux des cultivateurs de notre région.

La planteuse vendéenne de choux figure donc à la Foire exposition de Nantes, dans le Stand des Ateliers et Chantiers de Bretagne, dans le grand hall couvert.

Des essais de la machine auront lieu samedi 16 avril, à 14 h. 30 et 15 h. 30, dans un champ de la propriété des Dervallières.

Les obligations de notre tirage nous empêchaient de porter cette nouvelle intéressante à la connaissance des agriculteurs de la région par la voie de ce bulletin, mais après accord avec les Ateliers et Chantiers de Bretagne, nous avons envoyé à tous nos adhérents de Nantes une invitation spéciale pour les premiers essais de samedi 16 avril.

L'intention de l'inventeur et de la direction des Chantiers serait de faire ultérieurement d'autres essais dans plusieurs centres agricoles de notre département. Notre collaboration leur est certainement assurée à l'avance.

Si ces nouveaux essais confirment ceux précédemment pratiqués en Vendée, la nouvelle machine rendra un sérieux service aux exploitants à court de main-d'œuvre, surtout si elle s'applique aussi bien à la plantation des betteraves qu'à celle des choux. Elle peut arriver, en effet, à planter aux environs de 3.500 à 4.000 pieds à l'heure.

Pour cette année les constructeurs entendent se limiter à mettre leur machine sous les yeux des cultivateurs pour en démontrer le bon fonctionnement et la marche avantageuse. Il est possible du reste que malgré tous les perfectionnements déjà apportés par les constructeurs à la machine conçue par M. l'abbé Bacles, certains perfectionnements de détails pourront être envisagés au cours des essais qui vont être encore entrepris, et que pour 1928, la machine sera réellement au point, et chose aussi importante, son prix de revient bien établi pour la vente à la culture.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le Corn Trade News du 6 avril :

BLE. — Pendant la majeure partie de la semaine, le marché a paru surtout affecté par l'abondance des approvisionnements, la continuation d'offres suivies et les bonnes perspectives des prochaines récoltes d'Amérique et d'Europe ; toutefois un ton plus ferme s'est manifesté lorsque les marchés nord-américains eurent marqué une reprise sur des achats renouvelés pour l'exportation. Au sujet des besoins des pays importateurs, l'Institut international, les a évalués à un chiffre un peu supérieur à notre propre estimation : 96.500.000 quarts au lieu de 95 millions.

Le Continent a pris deux cargaisons d'Australie et l'on constate des indications d'une meilleure demande dans le prochain avenir. L'une de ces cargaisons était destinée à la Grèce, ce qui donne à penser que l'augmentation des droits d'entrée imposés dans ce pays sur la farine ont eu l'effet désiré d'accroître les entrées de blé aux dépens de celles de farine. Les marchés canadien et américain ont signalé des demandes pour l'exportation qui ont donné lieu à un bon volume d'affaires ; les avis du Continent s'accordent d'ailleurs, en général, pour estimer que la France et l'Allemagne devront bientôt importer sur une plus large échelle. L'Italie achète normalement, de même que les petits pays importateurs.

Si l'on envisage le problème du volume probable des achats à effectuer par le Continent dans les mois à venir, il ne faut pas oublier que les offres de grain indigène pourront reprendre de l'importance lorsque les ensemencements de printemps seront terminés. Outre les offres plutôt inattendues constatées récemment en France et en Allemagne, le méme fait a été signalé en Hongrie, Yougoslavie, Autriche et Tchécoslovaquie ; même la Roumanie a fait quelques offres à Vienne, ce qui n'a pas empêché d'ailleurs une forte consommation de blé d'importation. Mais si les récoltes maintiennent leurs belles promesses, il y a lieu de croire que la mœnerie commencera bientôt à suivre avec une attention particulière l'évolution culturelle et qu'ils laisseront tomber leurs stocks au plus bas niveau possible.

Le Modern Miller signalait récemment que l'importante récolte de blé d'hiver des Etats-Unis se trouve en très bonne posture et que les jeunes plants ont eu le bénéfice de pluies abondantes ; par contre de nouveaux bruits de dommages à la récolte du Kansas ont circulé à Chicago. D'après des informations personnelles et toutes récentes, la situation dans cet état et dans les rayons limitrophes serait très favorable et la surface qu'il a fallu retourner à la suite de l'hiver sera la plus faible qu'on ait constatée depuis 40 ans. Les pluies se sont étendues jusqu'à la région du blé de printemps, où elles n'ont pas été très bien accueillies ; les travaux de semailles s'en trouvant retardés. Au Canada le froid a été vif. La Russie de même a eu une période de temps rigoureux, mais accompagnée par de la neige. Les renseignements officiels disent que les récoltes n'ont pas souffert. Ailleurs, en Europe et dans l'Afrique du Nord, la condition des récoltes est bonne.

Il y a en mer 1.736.000 quarts pour l'Angleterre, contre 1.819.000 la semaine précédente et 1.511.000 il y a un an ; 4.221.000 quarts pour le Continent, contre 4.157.000 et 2.052.000 ; 3.504.000 quarts à ordre, contre 3.291.000 et 2.181.000. Ensemble 9.461.000 quarts pour l'Europe (20.625.000 quintaux), contre 9.269.000 la semaine précédente (20 millions 205.6 quintaux) et 5.744.000 il y a un an (12.520.000 quintaux).

LES RECOLTES

CÉRÉALES

L'amélioration des prix du blé que nous avions signalée, il y a quinze jours, s'est maintenue, et malgré quelques oscillations dans la cote, nous constatons en fin de compte une nouvelle majoration de 5 à 7 francs.

Les avis de l'étranger accusent une certaine reprise dans les cours pour l'exportation, mais sont en général assez d'accord pour constater une disponibilité dans les stocks de blé mondiaux plus grande que les besoins des pays déficitaires.

Reste toujours la question de la bonne arrivée à leur terme des récoltes, dans les pays européens surtout.

Les affaires n'ont toujours, dans notre région, aucune ampleur en blés indigènes. La récolte 1926 a été si médiocre que les courtiers sont obligés, pour faire un wagon, de frapper à bien des portes, d'autant que par ailleurs bien des détenteurs, propriétaires ou fermiers, voyant ce qu'ils ont perdu à ne pas vendre dans les premières semaines après les battages, estiment qu'ils ont peut-être avantage à risquer le coup jusqu'en juin-juillet, les arrivages de blés étrangers pouvant être moins importants vers cette époque, et les blés indigènes à peu de chose près livrés.

Du Bulletin des Halles du mercredi 13 avril :

Les plaintes sont devenues générales dans le monde agricole. Partout, en effet, les pluies plus ou moins fortes ne cessent point et elles retardent considérablement tous les travaux relatifs aux grandes cultures de printemps, devenues urgentes.

Les ensèvements d'avoine qui, en la plupart de nos départements, devraient être terminés aujourd'hui, sont à peine commencés, ainsi que nous venons de nous en rendre compte sur divers points des environs de Paris, et en Brie, notamment. On ne peut s'avancer sur bien des terres argileuses, d'une médiocre perméabilité. L'excès même d'humidité ne permet pas facilement les façons superficielles dans les jardins maraichers où la végétation est devenue extrêmement active. Un temps ensoleillé est vraiment nécessaire d'un bout à l'autre du pays pour permettre l'achèvement des cultures de toute espèce, et améliorer les emblavures d'automne et les prairies artificielles et naturelles, qui ne présentent plus, à la fin d'une aussi bonne apparence qu'à la fin du mois de mars. On signale, sur de nombreuses parcelles de blé, des traces de rouille, et cette affection cryptogamique, contre laquelle nous luttons difficilement, ne manquera pas de se généraliser et de s'aggraver si une assez ardente insolation ne permettait pas un assèchement rapide de la terre arable.

Les plantations de pommes de terre se poursuivent forcément dans des conditions pénibles ; et il en est de même des semis de betteraves fourragères et scieries, et de plantes fourragères diverses, en variétés annuelles. Les orges ne tarderont pas à leur tour à précéder les agriculteurs de Beauce, du Gâtinais, de Champagne, de Lorraine et d'ailleurs. En Provence et en Gascogne, c'est au sorgho et au maïs que l'on songe.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Il n'y a décidément pas foule aujourd'hui. Quoique les travaux de la campagne soient fortement ralentis par les mauvais temps, on évite de se déranger. Tous les fermiers et propriétaires exploitants ne voudraient d'ailleurs pas s'éloigner, ne serait-ce qu'un jour, pour profiter des éclaircies. Le temps passe en vérité, et l'on se demande même si certains semis pourront être effectués à une heure opportune. Les affaires sont d'une importance secondaire, et l'on constate une fois de plus que l'offre en grains indigènes est inférieure à la demande de la minoterie, de la graineterie et de la malterie. Et comme les perspectives rustiques ne sont pas très brillantes dans la plupart de nos régions excédentaires, c'est la fermeté des cours qui s'accroît. Il y a à peine un mois la baisse du blé provoquait des clameurs de misère ; maintenant que la hausse s'est manifestée, on reste silencieux. En somme, marché sans animation, avec tendance à la fermeté sur les blés, les avoines et les orges, les autres articles ne présentent que de très légères fluctuations.

BLE. — Les moins-values de naguère sont amplement compensées à l'heure actuelle, et malgré les affaires plus considérables que l'on engage en blés exotiques, les prix en toutes provenances sont bien tenus. A l'étranger, la tendance est toutefois plus calme, et il faut bien constater que ce calme n'exerce encore nulle influence sur la valeur de nos productions ; au reste, les offres directes des fermiers à la minoterie se sont raréfiées, et sur les marchés, il n'est guère question que de petits lots. On nous assure que dans un certain nombre d'exploitations en Beauce, en Brie, en Normandie et aussi dans le Nord, les battages n'ont pas été complétés. Qu'attend-on ? Est-ce à cause d'un défaut de main-d'œuvre que l'on a retardé ce travail, ou est-ce pour mieux pratiquer cet échelonnement des ventes que l'on a présenté, à tort ou à raison, comme éminemment favorable aux intérêts des producteurs de blé. Par suite des difficultés de la saison, de l'apparence moins satisfaisante des emblavures en diverses régions, et des craintes de rouille, de piétin et d'autres maladies, la fermeté des cours

se fortifie tout naturellement, et ce n'est pas le relèvement du droit de douane dont on parle qui atténuera cette tendance à la cherté, qui justifiera les majorations des taxes officieuses des farines et du pain. Les affaires, par suite de ces circonstances plutôt fâcheuses, se sont engagées très lentement, avec une hésitation surprenante, et c'est sur les bases qui suivent que l'on a fini par traiter :

Blés de Beauce, région de Chartres principalement 166 à 168.
Orléanais et Gâtinais 166 à 168.
Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher 168 à 169.
Poitou, Vienne 168 à 180.
Anjou, Vendée, Loire-Inférieure 165 à 166.
Bretagne 164 à 166.
Aube, Seine-et-Marne 166 à 167.
Marne 164 à 165.
Yonne, Côte-d'Or 167 à 168.
Oise, Aisne, suivant poids spécifique 165 à 166 ; Somme 164 à 165.
Eure 166 à 167.
Normandie, Orne, Manche 165 à 166.
Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme 172 à 173.
Cher 171 à 172.
Indre 166 à 168.
Sarthe et Mayenne 166 à 167.
Nord et Pas-de-Calais 163 à 164.

Ces prix s'appliquent aux 100 kilos, départ, marchandise disponible ou à livrer promptement. Ils ne représentent guère qu'une majoration de 1 à 2 fr. comparativement à mercredi dernier.

SONS ET ISSUES. — Il y a un peu plus de besoins dans les centres de gros élevage où la matière fourragère est en grande partie épuisée. En divers milieux, cependant, on commence à mettre les animaux sur les herbes nouvelles, mais on ne les y maintient pas trop longtemps encore, à cause de la grande humidité. La rosée est très forte, du reste, quand ce n'est pas la pluie qui recommence. La demande en issues se ressent un peu de la pénurie fourragère, et il nous semble que les affaires se sont engagées avec plus d'entrain. Il faut remarquer que les sons et remoulages subissent la rude concurrence des tourteaux, dont les prix se sont légèrement améliorés. Et cette concurrence, il faut le redire, est favorisée par la qualité souvent secondaire des sous-produits d'une mouture dont le blutage est limité. La tendance est généralement soutenue. Nous notons aux 100 kilos bruts, départ :

Sons gros et de belle qualité, en disponible 89 à 91 ; en livrable sur les 4 mois de mai 88 à 90. Sons ordinaires, principalement en fabrication des grands moulins du rayon de Paris, en disponible 84 à 85 ; en livrable sur les 4 mois de mai 79 à 80.

AVOINES. — Même situation que mercredi dernier ; la graineterie parisienne éprouve les plus sérieuses difficultés pour maintenir ses approvisionnements. Les offres en marchandises exotiques sont insignifiantes. Peut-on croire que la récolte de 1926 est complètement épuisée dans plusieurs départements gros producteurs et où l'on n'aurait pas eu à se plaindre des rendements ? Le retard des ensèvements de printemps surtout en Brie, Beauce, Picardie, Normandie, est devenu très inquiétant, et ce retard ne peut engager les détenteurs à se montrer plus parcimonieux dans leurs offres, pourtant si inférieures aux désirs des acheteurs.

Grises de Bretagne 123 à 124.
Noires de Bretagne 120 à 121.
Bigarrées de Bretagne 117 à 118.

SARRASINS. — Les belles qualités n'existent plus guère dans les départements bretons, et il y a même de la marchandise qui dégage une légère odeur de moisissure, ce qui ne saurait surprendre à la mi-avril. Aussi y a-t-il parfois marchandage. En belle qualité, il faut noter pour la marchandise disponible, départ :
Sarrasin de Bretagne 162 à 163, de Normandie 164 à 165.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 15 avril 1927.

PRIX DES 100 KILOS		
Froment	1926	160 à 163
Seigle	»	136 à 138
Avoine	»	125 à 128
Orge mouture	»	124 à 126
Orge brasserie	»	» à »
Sarrasin	»	163 à 168
Son	»	90 à 100
Fèves	»	» à 100
Farine	»	» à »

FOIRE DE PARIS

Il se confirme que la Foire de Paris sera cette année beaucoup plus importante encore que l'année dernière. Aux machines et produits exposés par l'industrie française, viendront s'ajouter les échantillons de la production étrangère et on signale que certaines nations ont envoyé de nombreux exposants.

La Section des Machines Agricoles, désormais à peu près au complet, sera particulièrement intéressante, tant par le nombre que par la variété des modèles exposés. Une magnifique section de l'Électricité permettra, en outre, au visiteur de se rendre compte en quelques heures de tous les progrès effectués dans l'application de l'électricité à toutes les branches de l'industrie.

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	280 à 300
Paille — — —	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville...	300 à 320
Paille — — —	150 à 160

VINS

Faute de marchandises dans les celliers de nos vigneron, nous serons peut-être amenés bientôt à ne plus parler de la récolte 1926, que pour mémoire. Il est vraiment fâcheux qu'elle ait été aussi maigre, car elle a donné des vins excellents et bien constitués.

Les hauts prix qu'ont atteints muscadets et gros-plants n'ont malheureusement pas permis aux consommateurs de les déguster à leur aise. Payer le litre de muscadet cinq francs dans le cellier fait reculer l'acheteur, et le porte trop souvent à se contenter d'un vin moins cher, mais qui n'est en réalité qu'un vin de coupage.

Nous maintenons, faute d'affaires importantes connues, les prix déjà reproduits précédemment dans notre bulletin, tout en reconnaissant que quelques ventes nous ont été signalées à prix plus élevés, mais presque toujours portant sur des affaires de détail et de convenance.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

	Récolte 1926
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	950 à 1050
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	850 à 900
Muscadet 2 ^e ch., »	80 à 85
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	550 à 600
Gros-plant 2 ^e ch., »	450 à 500

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 4 avril.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps reste assez frais, mais le débit aux abattoirs marche mal pour le bœuf et le veau, la clientèle semblant demander surtout du mouton. Cependant les cours des animaux se tiennent facilement, grâce aux arrivages modérés.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.772 ; vaches 1.400 ; taureaux 483, soit un total de 4.655 contre 3.467 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 602 gros bovins contre 396.

La vente a été plus calme, mais les arrivages restent normaux, les cours ont été assez aisément maintenus. A noter une légère baisse en taureaux.

VEAUX. — Amenés 1.989 contre 2.124, il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 190 contre 169. La vente a été plus facile, mais sans emballement. La hausse a été de deux à quatre sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 17.803 contre 11.208 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 97 contre 380.

La vente a été facile avec les cours très fermement tenus. Il y aurait même un peu de hausse pour les moutons secondaires.

PORCS. — Amenés 2.460 contre 2.000 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 580 contre 510.

La vente a été difficile. Les beaux porcs ont conservé leur prix ; il y a baisse de 10 francs en entredeux et de 50 francs en petits médiocres. Le marché est géré par les gros arrivages de hollandais abattus aux Halles.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 8.1 à 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays 8 à 8.50 ; maigres ordinaires et petite marchandise 7 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 8 à 8.40 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud, Centre manquant.

COCHES. — Vente très difficile ; la cote s'établit entre 5.20 et 6.20, laitonnnes à 6.00.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 23 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 300 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 4 avril.

	Amenés	Inventés
BŒUFS	2772	60
VACHES	1400	24
TAUREAUX	483	4
Totaux	4655	88

Vente un peu plus calme.

VEAUX. — 1.989 50

Vente plus facile.

MOUTONS. — 13.315

Vente assez facile.

PORCS. — 2.460

Vente difficile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœuf	10 60	9 40	7 80	11 10
Vache	10 60	8 90	7 50	11 30
Taureau	8 20	7 70	7 40	8 90
Veau	13 20	10 50	8 20	»
Mouton	17	14 20	11 20	18
Porc	11 86	11 14	8 58	12 14

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœuf	6 36	5 26	3 00	6 88
Vache	6 36	4 98	3 75	7 23
Taureau	4 92	4 31	3 70	5 52
Veau	7 92	6 09	4 51	»
Mouton	8 50	6 67	4 93	9 36
Porc	8 30	7 80	6	8 50

Paris-La Villette, lundi 11 avril.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

La situation aux abattoirs reste mauvaise. La boucherie n'a pas recherché aussi avidement qu'autrefois les beaux animaux : on fera donc moins de beaux étalages pour Pâques cette année.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 3.411 ; vaches 1.800 ; taureaux 675 ; soit un total de 5.886 contre 4.655 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 724 gros bovins contre 602.

La vente a été très difficile. Les très beaux animaux ont conservé facilement leur prix, mais dans l'ensemble, il y a un fléchissement de deux à quatre sous par livre. A noter que de très beaux limousins ou charentais de surchoix sont allés jusque 5.75 la livre.

VEAUX. — Amenés 3.030 contre 1.989 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 151 contre 190.

La vente a été moyenne. Les très bons veaux, vivement demandés, à cause des fêtes, ont gagné deux sous par livre, mais l'entredeux, délaissé ou discuté, a dû abandonner deux sous.

MOUTONS. — Amenés 17.803 contre 13.315 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.780 contre 97.

La vente a été plutôt difficile. Les très beaux animaux ont conservé leur cours tandis que l'entredeux s'est tassé de 10 fr. par tête.

PORCS. — Amenés 2.821 contre 2.460 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 600 contre 580.

Vente très mauvaise en recul de 30 à 40 fr. aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 8.10 à 8.20 le kilo vif ; bons maigres de pays 7.30 à 8 ; maigres ordinaires et petite marchandise 7 à 7.30 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7 à 7.80 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre manquant.

COCHES. — Vente très mauvaise ; la cote s'établit entre 4.50 et 5.50 ; laitonnnes jusqu'à 6.30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 23, contre 16 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 280 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 11 avril.

	Amenés	Inventés
BŒUFS	3411	720
VACHES	1800	410
TAUREAUX	675	250
Totaux	5886	1380

VEAUX. — 3.030 240

Vente calme.

MOUTONS. — 17.803 1.100

Vente difficile.

PORCS. — 2.821 300

Vente très mauvaise.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœuf	10 20	8 50	6 90	10 80
Vache	10 20	8	6 70	10 90
Taureau	7 60	7	6 80	8 20
Veau	13 50	11	8 50	15 20
Mouton	16 70	13 60	10 50	17 80
Porc	11 28	10 42	7 58	11 58

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœuf	6 12	4 76	3 45	6 70
Vache	6 12	4 48	3 06	6 08
Taureau	4 56	3 92	3 40	5 09
Veau	8 10	6 36	4 67	9 12
Mouton	8 35	6 39	5 32	9 26
Porc	7 90	7 30	5 30	8 10

Marché Talensac

Nantes, le 15 avril 1927.

	Amenés	Vendus	Pl. bas	P. haut
Bœuf	5	3 75	4 75	
Vache	438	5 35	6 35	
Veau	376	6 50	7 50	
Mouton				
Porc				

Sulfate de Cuivre

Bouillie Azur

Soufre sublimé

Nous cotons encore, jusqu'à nouvel avis, les mêmes prix de 323, 305 pour le sulfate de cuivre et la bouillie Azur. La demande est toujours assez forte. Les stocks sont peu élevés et l'importation ne fait pas d'offres abondantes. Il semblerait que la production s'est fortement ressentie de la crise charbonnière anglaise, dont les effets se font encore durement sentir.

Nous pouvons ramener le prix du soufre à 170 fr.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la

seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

43. — A vendre : 1^{er} Une forte charrette sans ressorts avec accessoires ; 5 barriques. Bon état ; 2^e 1 carriole anglaise usagée.

44. — A vendre, 1 bascule 8 tonnes, tablier 3 m. 60 x 2 m. Bon état. Prix modéré.

45. — A vendre, très bon cheval postier breton, 6 ans, 1 m. 54, gris pommelé, apte à tous travaux.

46. — A vendre, superbes Chinchillas Dybowski, race très pure, 4 mois, 35 fr. ; 3 mois, 30 fr.

47. — A vendre, voiture genre tonneau, avec ses harnais. Le tout état neuf.

48. — A vendre, 2 couveuses artificielles système Veiteler à thermosiphon, 80 et 220 œufs. Bon état.

49. — A vendre, Zèbre monocylindrique 5 C. V. 1914, moteur entièrement revu, cylindre neuf, piston aluminium, carrosserie 2 places, peinture neuve, grand coffre porte bagages, pneus 710 x 90, excellent état, marche parfaite. Prix intéressant.

50. — A vendre : 1^{er} environ 5 à 600 k. graines de trèfle vert en bourre, récolte 1926, à 2 fr. le kilo ; 2^e 7 à 800 kilos pommes de terre Saucisses, 100 fr. les 100 k., et 200 kilos Ronde jaune à 95 fr. les 100 k.

51. — A vendre, magnifique pouliche 1/2 sang, 2 ans, par Quartanier.

52. — A vendre : 1^{er} 1 verrat race Celta-Asiatique, 3 ans, par Quartanier, mand, race pure, 5 mois.

53. — A vendre 100 châssis maraicher 120 x 36 avec leurs coffres et tringles. Le tout presque neuf.

DEMANDES

23. — On demande ménage jardinier 4 branches et vigneron.

24. — On achèterait propriété, environ trente hectares terres labourables et prairies, avec maison de maître et bâtiments d'exploitation, région de Savenay.

24. — On demande à acheter un pulvérisateur sur chariot, avec écartement de roues de 1 m. 30 environ.</

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

Évitez le grillage

Un moteur grille s'il est mal isolé. Conséquence: incendie possible; en tout cas la machine s'arrête et les betteraves du bétail ne sont pas coupées, le beurre inachevé, etc. Ce n'est pas tout: ce moteur il faudra le faire rebobiner, d'où immobilisation du coupe-racines, de la baratte, etc., perte de temps et d'argent, etc... Évitez donc le grillage en choisissant un moteur parfaitement isolé. Celui des A.O. est imprégné deux fois sous pression après un séchage préalable à chaud dans le vide. De plus, comme il est largement calculé, il suffit de le prendre de la puissance correspondant strictement au travail nécessaire.



Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Electricité S^m A^m C^o 90 Millions

SUCCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Agnesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)



Brabants
112 à 162 kilos

PRIX à partir de 460 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue et retenez bien ceci!
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITÉ
— GARANTIES LES MEILLEURES —

Viticulteurs

N'oubliez pas que contre **MILDIU** et **OÏDIUM**
les traitements alternés de
Bouillie Schlœsing et Soufres Noirs Schlœsing
— SONT SOUVERAINS —

Souvenez-vous que contre **COCHYLIS**, **EUDEMIS** et **MILDIU**
les traitements alternés de
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre Schlœsing
— SE SONT CLASSES AU 1^{er} RANG —

NOTICE FRANCO SUR DEMANDE
Usines SCHLœSING Fr. & C^o, 175, Rue Paradis, MARSEILLE
Agence et Dépôt à BORDEAUX, 59^{bis}, Cours Victor-Hugo

LA 6^e FOIRE-EXPOSITION
de Bretagne et de la Région de l'Ouest
aura lieu à Rennes
DU 23 AVRIL AU 2 MAI 1927

Plus de 600 exposants représentant toutes les branches du Commerce et de l'Industrie.

On DEMANDE un VALET DE CHAMBRE sachant conduire l'auto.
S'adresser PUBLICITE DE L'OUEST, Nantes, n^o 1.333.

Hernies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfectionnés se trouvent à CENTRAL HYGIENE, 1, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale). Conseils gratuits par spécialiste.

DENTISTE — 110
rue de Coulmiers
et **CLINIQUE DENTAIRE**
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES

RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles

SPECIALITÉ DE DENTIERS

MOTEURS ELECTRIQUES
Neufs et Occasion Réparations

A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43

INSTALLATION LUMIÈRE ET FORCE

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Rond Point de Vannes)

Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

PULVÉRISATEURS
à dos et à traction animale
PERRAS
les plus robustes, les mieux établis
APPAREILS MIXTES
pour la vigne et le blé

Se méfier des contrefaçons
— nombreuses références —

Tous ces appareils sont vendus au prix de fabrication par
E. PILLORET, 2, rue Guépin à NANTES
Agent de PERRAS

FABRIQUE DE BOUCHONS
Tout le Matériel moderne pour Caves et Chais

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r



1, Rue Sainte-Catherine
NANTES

Constructeur

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
—bénisterie - Tapiserie—
4, Place Duchesse-Anne - NANTES

Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers, Tentures, Tapis, etc...

— LIVRAISON A DOMICILE —

VINS LUNEAU-SRIFFON
Qual Baco
— NANTES —


PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudain, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08

DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
— BAISSÉ DE PRIX —

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents



Crée et consacre les Champions
Tours de France
1926 1^{er} L. BUYSSE
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELISSIER



Garanties 20 ans, depuis... 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTE! Le Lave-Linge rapide, 28 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau Tél. 6.05

VENTE A CREDIT SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7% sera accordé à tout porteur de la présente annonce

LOCOMOBILES PRESSES BATTEUSES

ALBARET

RANTIGNY (Oise)

Un Age de Brabant qui résiste...

FOIRE DE NANTES

La Démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiques des Charrues "HUARD" a obtenu le plus vif succès (un age « Huard » de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil., supporte un tracteur de 2.000 kilogs; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut résister qu'à 700 kil.).

Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.

Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagascar et aux Colonies.

... LE DANGER. —
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis d'avoir l'âge de leur brabant faussé en cours de labour: arrêt du travail, perte de temps, frais élevés de réparation, etc...

A peine réparé, cet age peut, plus facilement encore, être faussé une seconde fois, puis une troisième, etc...



Brabant double type B

... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peuvent les éviter, en faisant l'acquisition d'un Brabant « HUARD », avec AGE NERVURÉ et THERMIQUE. Cet age est garanti avoir une résistance DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN AGE ORDINAIRE. Ainsi :

une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux	—	4 chevaux
une charrue de 130 kil.	—	6 chevaux
une charrue de 150 kil.	—	8 chevaux
une charrue de 200 kil.	—	8 chevaux

... DES GARANTIES. — Tout age « HUARD » est livré avec un certificat d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait accident, il serait immédiatement et gratuitement remplacé.

Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir les mêmes garanties.

L'acquisition d'un Brabant « HUARD » avec age nervuré et thermique, s'impose donc à tout agriculteur soucieux de son temps et de son argent.



Brabant double type MT

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 13

GAZOGÈNE léger

à Charbon de Bois ou à l'Anthracite

pour MOTEURS FIXES, MI-FIXES et TRACTEURS toutes marques
de 6 à 30 chevaux

80% d'économie sur l'essence
40% d'économie sur l'électricité

Meilleur marché que l'huile lourde

Grande facilité de mise en route, de manœuvre et d'entretien
MARCHE PARFAITE

AGENT EXCLUSIF pour Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Inférieure

P. GALMICHE

32, Rue Voltaire - NANTES - Téléphone 33.01

RENSEIGNEMENTS ET DEVIS GRATUITEMENT SUR DEMANDE
DEMANDEZ LA BROCHURE G

PLUS DE FEU
90 Ans de Succès
Généralisation des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-MICHEL
H. PERON, CHATEAUBRIANT (Indre)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FR^o

LE ZENITH
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VENTOU.

Incendie - Vol - Accidents
A. VAULON et C. BOUCHAUD, 17, rue Voltaire
NANTES

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
EN TOUS GENRES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Parés - NANTES

Grand choix de Chambres à coucher et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

LES SOUSCRIPTIONS A LA
RENTE 6%
amortissable à 150%
en 50 Ans
sont reçues sans frais
A LA
Banque de la Loire-Inférieure
Albert DELIMÈLE et C^{ie}
22, Rue du Calvaire, 22
— NANTES —

A affermer en Anjou
A PRIX D'ARGENT OU A MOÏTIE FRUITS
VIGNOLE RÉPUTÉE
comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, chais, caves dans le tuf, pressoirs, matériel.

Contenance: en vigne blanche et rouge, environ: 10 hect.; en labour: 4 hect.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. D. FRANÇOIS, licencié en droit, expert-foncier, à ANGERS, 66, boulevard du Roi-René.

Obligations BIRET 6%

Les Porteurs de ces Titres ont intérêt à s'adresser à la

BANQUE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
22, Rue du Calvaire
NANTES

Pour une Communication
les intéressant

CONCOURS

100.000 francs de PRIX
Pour ceux qui reconstitueront de document



Pour tout ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE

Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES

GRAND CHOIX DE LUSTRE - DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS